



IMMOVANCE

L'immobilier des particuliers

HONORAIRES

TRANSACTIONS

Forfait de 5000 euros TTC pour les biens - 50 000 euros

9% TTC maximum du prix net vendeur pour les biens ≤ 150 000 €

6% TTC maximum du prix net vendeur pour les biens de 150 001 € à 250 000 €

5% TTC maximum du prix net vendeur pour les biens de 250 001 € à 600 000 €

4% TTC maximum du prix net vendeur pour les biens ≥ 600 001 €

Non-détention de fonds - Absence de garantie financière

Conformément aux articles 1 et 94 du décret n°72-678 du 20 juillet 1972, nos agences « Immovance Pic Saint Loup » ne reçoivent ou ne détiennent d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de leurs honoraires.

Honoraires à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

LOCATION NON COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE

Locaux vides ou meublés

Visite - constitution du dossier - rédaction du bail

Part du locataire

Zone non tendue : 8 euros/m² habitables - Zone tendue : 10 euros/m² habitables

Etablissement de l'état des lieux : 3 euros/m² habitables.

Honoraires plafonnés au montant égal à 1 mois de loyer.

Part du propriétaire

Zone non tendue : 8 euros/m² habitables - Zone tendue : 10 euros/m² habitables

Etablissement de l'état des lieux : 3 euros/m² habitables.

Honoraires plafonnés au montant égal à 1 mois de loyer.

Négociation et entremise : non facturées.

LOCATION COMMERCIALE OU PROFESSIONNELLE

Entremise, négociation, visite, constitution du dossier, rédaction du bail

Part du locataire : 10% HT du loyer annuel

Part du propriétaire : 10% HT du loyer annuel